

COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF
Procès- Verbal du conseil municipal
du 15 novembre 2022

Membres présents : JEUNET Mélanie, GRAPPE Bernadette, BAUDURET Matthieu, PILLOUD Claude, CHEVALIER François, DURANTON Jacques, JARNO Pascal, BRETON Nicolas, CLERGET Sébastien, DE JACQUELOT Rodolphe, HOCQUARD Marine, JACQUIN Thibault.

Excusés : BULONE Géraldine (pouvoir à François CHEVALIER), BRUILLOT Maxime (pouvoir à BAUDURET Matthieu).

Secrétaire de séance : Bernadette GRAPPE.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal précédent
- Adoption de divers devis :
 - Bar salle des fêtes
 - Changement d'horloge pour extinction de l'éclairage public et décision des horaires d'extinction.
- Renouvellement ligne de trésorerie
- Passage de la M14 à la M 57 au 01/01/2023 (nomenclature comptable)
- Subvention à Espérance Nature et Patrimoine
- Résultat Appel Offre Affouage 2023
- Dénomination du lotissement privé de M LOMBARD En bas de Ville
- Délibération pour le recrutement agents non titulaires.
- Modalités et attributions de parcs communaux : Le Prélet- Les Cotalets – Le Stade
- Renouvellement de convention de rejet des eaux usées professionnelles de NAJA
- Vote du rapport de la CLECT
- Changement de délégué au site nordique de Trémontagne et au PNR
- Questions diverses.

1/ Approbation du PV précédent :

Le Conseil Municipal approuve le PV du 29 septembre qui sera affiché et publié sur le site internet, à l'unanimité moins une abstention (HOCQUARD M).

2/ Compte-rendu des commissions :

- Sociale à propos de la composition des colis des anciens.
- Bois : l'affouage pourra perdurer en 2023 de façon identique.

3/ Adoption du devis du bar de la salle des fêtes :

Le Conseil valide le devis de 7 718€ HT de MEUBLES LACROIX pour l'aménagement du bar dans la salle des fêtes en mélaminé et stratifié.

4/ Extinction partielle de l'éclairage public et devis de remplacement des horloges de l'éclairage public :

Mme le Maire rappelle qu'un des moyens d'actions en faveur de la maîtrise de consommation d'énergie et de la lutte contre les nuisances lumineuses peut être l'extinction partielle de l'éclairage public. S'engage alors un débat sur la volonté et les horaires retenus. A l'issue, le Conseil Municipal décide une extinction de 23 h à 5 heures du matin par 10 voix pour, 2 pour minuit – 5 heures et un contre l'extinction. La commune engagera une communication auprès de la population dès que la date de mise en place sera certaine, vraisemblablement le 1^{er} décembre 2022.

Pour la mise en place de cette décision, il convient de remplacer les horloges existantes par des horloges modulaires programmables avec antenne GPS. Dans ce but, le Conseil accepte, à l'unanimité le devis de l'entreprise RIGOULOT de 4 392 € HT.

5/ Renouvellement ligne de trésorerie :

Celle-ci étant échue le 20 décembre 2022, le Conseil Municipal accepte de la renouveler auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté, dans les mêmes conditions qu'en 2021, soit au taux de €str +0.80 % avec une commission d'engagement de 100 €.

6/ Adoption de la nomenclature comptable et budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2023 :

Cette nomenclature doit obligatoirement remplacer la M14 au 1^{er} janvier 2024, mais celle-ci assouplissant les règles de virement de crédit, de gestion de crédits pour dépenses imprévues et créant un compte financier unique, le Conseil décide, à l'unanimité l'adoption de la M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

7/ Subvention à l'association Espérance Nature et Patrimoine :

Cette association sollicite une subvention pour participer au défrichement du terrain mis à disposition par la commune en 2021 pour la création d'un verger partagé. Un devis de l'entreprise JTA de 808 € est fourni mais il semble que les travaux seront moins coûteux. Le Conseil décide de participer à hauteur de 50 % du coût réel avec un plafond de 400 € à l'unanimité moins 4 abstentions (GRAPPE B, PILLOUD C, CHEVALIER F, DURANTON J : membres de l'association). N BRETON, président de cette association ne participe pas au vote.

8/ Résultat de l'Appel d'offre Affouage 2023 :

Le Conseil Municipal attribue les lots d'affouage 2023 à JANIER-DUBRY Maurice (lot 1 de 335 m3) pour 29 € HT le m3 et à GRANDVAUX FORETS (lot 2 de 273 m3) au prix de 24.30 € HT le m3.

9/ Dénomination du lotissement privé de M LOMBARD Jérôme :

Même s'il s'agit d'un lotissement privé, c'est de la compétence du Conseil Municipal de nommer et numéroter cette voie. Après concertation avec M Lombard, Le Conseil décide de nommer cette rue, « Sur le Crêt » : un panneau sera mis en place prochainement.

10/ Délibérations pour le recrutement des agents non titulaires pour effectuer des remplacements d'agents permanents ou pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité :

Le Conseil renouvelle à l'unanimité cette possibilité de recruter au Maire des agents en cas de formation, de maladie des agents en poste ou pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

11/ Modalités d'attributions des parcs communaux : le Prélet – Les Cotalets- le Stade :

Mme le Maire fait un bref historique de ce dossier et propose lors de ce conseil de simplement valider le principe du mode d'attribution de ces parcs. Après échange, le Conseil Municipal valide le principe de signature d'une convention pluriannuelle en remplacement des baux à ferme, ces conventions laissant plus de droit à la commune.

Les attributions et tarifs de chacun seront fixés lors du prochain Conseil Municipal.

12/ Renouvellement de convention de rejet des eaux usées professionnelles de NAJA :

La convention qui autorise la société NAJA à rejeter les eaux usées autres que domestiques dans le réseau communal d'assainissement doit être renouvelée. Des points sont encore en discussion à ce jour du fait de l'évolution des normes. La validation définitive interviendra au prochain Conseil.

13/ Vote du rapport de la CLECT :

Le rapport de cette commission locale d'évaluation des charges transférées porte sur l'attribution de compensation définitive suite au passage à la fiscalité professionnelle unique. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce rapport.

14/ Changement de délégué au PNR et au site Nordique de Trémontagne :

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

- ✓ PNR : Pascal JARNO (titulaire) / Bernadette GRAPPE (suppléante)
- ✓ Site Nordique de Trémontagne : BAUDURET Matthieu/ BULONE Géraldine/ BRETON Nicolas.

La séance est levée à 22 heures